

**COMMUNE DE  
GERMIGNY L'ÉVÊQUE**

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Envoyé en préfecture le 08/01/2024

Reçu en préfecture le 08/01/2024

Publié le

ID : 077-217702034-20240104-2024\_03GERM-DE

**Extrait de délibération  
en date du 4 janvier 2024**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 14

**L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures,**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**27 décembre 2023**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - MERLIN Bruno - ZOETEMELK Danièle - SALAMONE Célestin - LEFRANCOIS Philippe

**Absents représentés :** LONGUET Bérangère à Alain BRIAND

**Absente excusée :** ZITOUNI Lydie

**Secrétaire de séance :** DANET Céline

**2024-03 Demande de subvention ETAT – Exercice 2024 pour la réfection de la charpente et toiture de l'école la Pinède.**

Madame le Maire expose que le projet de réfection de la charpente et toiture de l'école la Pinède est estimé selon devis à 28 998,00 € HT soit 34 797,60 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière « Toute subvention Etat » à hauteur de 80 % s'agissant de bâtiments scolaires.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	23 198.40	80 %
Région			
Département			
...			
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		5 799.60	20 %
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>28 998.00</b>	<b>100 %</b>

**L'échéancier** de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 12 février 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 23 février 2024

Envoyé en préfecture le 08/01/2024

Reçu en préfecture le 08/01/2024

Publié le

ID : 077-217702034-20240104-2024\_03GERM-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte l'opération « réfection de la charpente et toiture de l'Ecole la Pinède pour un montant de 28 998.00 HT, soit 34 797.60 euros TTC ;
- approuve le plan de financement présenté et décide d'inscrire l'opération en investissement au budget 2024 ;
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat pour un taux de 80 % comme mentionné dans le plan de financement et à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée ;

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fait à Germigny-l'Evêque le 4 janvier 2024

Le Maire  
Aline MARIE-MELLARE



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.